



info



21 - 12 - 2023

SERVICES PUBLICS



A l'occasion des fêtes de fin d'année :

- Le secrétariat de mairie sera ouvert **uniquement le matin du 26 décembre 2023 au 05 janvier 2024, de 8 h 30 à 12 h 00.**
- La bibliothèque sera fermée  **du mercredi 27 au vendredi 29 décembre 2023 inclus.**


ELECTIONS



Les Elections Européennes auront lieu **le dimanche 09 juin 2024**, à la salle de mairie.



SIRTOM

Le SIRTOM a modifié son circuit de ramassage du tri sélectif pour nécessités de service. 

Aussi, nous vous informons que la collecte du tri sélectif bac à couvercle jaune (initialement effectuée les jeudis des semaines impaires) s'effectue désormais

les MARDIS des semaines impaires à partir de 4 h 30.

Pensez à sortir votre poubelle le lundi soir.

N.B : la collecte des bacs marrons reste inchangée, soit les jeudis matins (bac à sortir le mercredi soir).

VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Bonne 
Année

Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal vous présenteront leurs meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2024

le vendredi 12 janvier, à 18 h 30 à l'Espace Culturel Henri FROIDEFOND

et vous invitent à venir partager un moment de convivialité.



PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

RAPPEL



La Mairie utilise un outil de communication simple et efficace pour être au plus près de ses habitants.

Cette application est simple d'utilisation, 100 % française, GRATUITE et ne nécessite ni création de compte, ni autre donnée personnelle.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES



Vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile ou votre commerce.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie qui vous conviera à remplir un formulaire : « Opération Tranquillité Vacances » ou directement par Internet à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

Ce formulaire est disponible également à la mairie ou téléchargeable sur le site Internet de la Mairie : **<http://www.la-feuillade.com>** - onglets (Informations / Actualités – Opération Tranquillité Vacances).

ENVIRONNEMENT



Brûlage des déchets verts

Par Arrêté Préfectoral, le brûlage des déchets verts est autorisé pour la période du 1er octobre 2023 au 29 février 2024, de 10h à 16h, uniquement après avis favorable de la mairie suite à une déclaration obligatoire à établir 5 jours minimum avant le début de l'opération.

Le formulaire de déclaration contenant, entre autres, les dispositions prises en matière de sécurité incendie est à votre disposition en mairie ou sur notre site internet.

Rappel, le brûlage de tout autre déchet est strictement interdit et passible d'une amende allant jusqu'à 2 500 €.

Obligation de taillage des haies et arbres en bordure du domaine public

La saison du taillage des haies et des arbres est malheureusement arrivée, c'est l'hiver !

Ainsi nous vous rappelons que vous avez obligation d'entretenir vos haies et d'élaguer vos arbres qui sont en bordure du domaine public.

Vos plantations ne doivent pas empiéter sur le domaine public, elles ne doivent pas nuire à la sécurité des piétons et ne doivent pas gêner la visibilité des automobilistes sur les voies de circulation (servitude de visibilité)...

Pour mémoire vous pouvez retrouver toutes ces obligations dans le code civil (articles L671, L672...), le code général des collectivités territoriales (article L2212-2), le code rural (article D161-24) et également le règlement général de voirie de notre commune (§2.10).

Opération broyage déchets de taille

Une opération de broyage, gratuite à domicile, des déchets de taille ou de petit élagage des haies et arbres sera à nouveau organisée par la municipalité en partenariat avec le SIRTOM du 25 au 29 mars 2024 (semaine 13).

Les inscriptions sont à prendre en mairie dès maintenant.



AGENDA DES MANIFESTATIONS 2024

Ceci est un agenda prévisionnel annonçant les manifestations et cérémonies à venir.

Certaines dates ou animations sont donc susceptibles d'être modifiées ou ajoutées au courant de l'année.

CEREMONIES / MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Vendredi 12 janvier :

Vœux de la Municipalité à l'Espace Culturel et Sportif Henri Froidefond, à 18 h 30.

Toute la population est cordialement invitée.

Mardi 19 mars :

Cérémonie officielle, organisée par **la Municipalité en lien avec la FNACA du Terrassonnais**, au Monument aux morts. L'heure sera indiquée ultérieurement.

ANIMATIONS ASSOCIATIVES / ECOLE

Jeudi 18 janvier :

Assemblée Générale de Feuillavenir, dans la grande salle de réunion (salle de garderie), à 20 h 30.

Mardi 20 et Mercredi 21 février :

Animations vacances d'hiver proposées par **Feuillavenir** – Flyer à venir début janvier.

Samedi 23 mars :

Repas organisé par **Feuillavenir**, à l'Espace Culturel et Sportif Henri Froidefond.

Dimanche 5 mai :

Repas des aînés organisé par **La Municipalité**, à l'Espace Culturel et Sportif Henri Froidefond, à 12 h 30.